

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Côte d'Or

Nombre de membres :

En exercice : 33
Présents : 21
Votants : 31

Date de convocation :
06/12/2023

**Date de publication
de la convocation :**
06/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Séance du 12 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le douze décembre à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

Etaient présents : M. RUET Guillaume - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M.LONCHAMPT Samuel - Mme VICTOR Catherine - Mme BARDIN Isabelle - M.SZLATALA-PALLOT Nicolas - Mme PENAUD Nathalie - M. DELATTRE André - M.BLUME Pierre - Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie - M. VADOT Thierry - Mme RACAMIER-THOMAS Nathalie - Mme GAUDRY Céline - Mme COURBET Bénédicte - Mme ROMAN Yolaine - Mme FEGUIRI Christelle - M. BAUDOUIN Ludovic - M.VENTO Romain - Mme DUBOIS Florence - M. RICHARD Xavier - M. STURM Yves

Absents excusés : M. CADOUOT Christian - M. RACLOT Frédéric

Absents excusés et représentés : M. BASSOLEIL Hervé (procuration à M.SZLATALA-PALLOT Nicolas) - Mme DEFERT Josette (procuration à Mme VICTOR Catherine) - M. RECOUVREUX Christophe (procuration à Mme PERSON-PICARD Bénédicte) - M. MERGEY Dominique (procuration à M. DELATTRE André) - M. DURANDIN Thierry (procuration à Mme PENAUD Nathalie) - Mme WELLENREITER Elisabeth (procuration à M. LONCHAMPT Samuel) - M.FREGONESE Ludovic (procuration à M. VENTO Romain) - Mme SCANZI Justine (procuration à Mme FEGUIRI Christelle) - Mme HAZHAZ Dénia (procuration à M.RICHARD Xavier) - M. PAJOT Frédéric (procuration à M. STURM Yves)

A été nommé secrétaire : M. VENTO Romain

OBJET :

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Décision modificative n° 3 du budget principal exercice 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération municipale n°011-03-2023 du 21 mars 2023 adoptant le budget primitif pour 2023,

Vu la présentation de ce dossier à la commission PÔLE RESSOURCES du 30 novembre 2023,

Considérant ce qui suit :

Il est nécessaire d'apporter des modifications aux montants de crédits ouverts pour les chapitres concernés, et ce tout en respectant les équilibres du budget.

Il est ainsi exposé les mouvements afférents au projet de décision modificative :

DEPENSES FONCTIONNEMENT				RECETTES FONCTIONNEMENT			
CHAP.	ART.	LIBELLE	MONTANT	CHAP.	ART.	LIBELLE	MONTANT
012	64111	Rémunération principale	51 600,00 €	74	74888	Autres	559 828,00 €
012	64131	Rémunérations	45 000,00 €				
012	6488	Autres	35 000,00 €	013	6419	Remboursements sur rémunération du personnel	35 000,00 €
042	6811	Dotations aux amortissements des immo. incorporelles et corporelles	100 000,00 €				
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			231 600,00 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT			594 828,00 €

DEPENSES INVESTISSEMENT				RECETTES INVESTISSEMENT			
CHAP.	ART.	LIBELLE	MONTANT	CHAP.	ART.	LIBELLE	MONTANT
				040	28041583	Projets d'infrastructures d'intérêt national	100 000,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			- €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			100 000,00 €

Amendement déposé par Monsieur Xavier RICHARD au nom du groupe Chevigny au Cœur :

Cet amendement a pour objet d'accorder une prime exceptionnelle de fin d'année pour les agents de catégorie C et B ainsi que pour les agents contractuels. Il convient donc d'amender le chapitre 12 en dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2023 de 60 000 euros. Le niveau de prime sera de 400 euros bruts pour les agents de catégorie C et de 200 euros pour les agents de catégorie B et les agents contractuels.

Cet amendement a été rejeté par 26 voix pour son rejet et 5 voix contre son rejet (Mme DUBOIS Florence - M. RICHARD Xavier - Mme HAZHAZ Dénia par procuration à M. RICHARD Xavier - M. STURM Yves - M. PAJOT Frédéric par procuration à M. STURM Yves).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 28 voix pour et 3 abstentions (Mme DUBOIS Florence - M. RICHARD Xavier - Mme HAZHAZ Dénia par procuration à M. RICHARD Xavier) :

-DÉCIDE de procéder aux modifications dont le détail est porté sur le tableau ci-dessus,

-ADOpte le projet de décision modificative n° 3 pour l'exercice 2023 pour le budget principal telle que présentée,

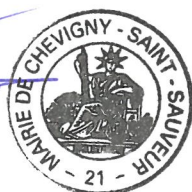
-AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou acte nécessaire pour l'application de la présente délibération et leur **DONNE** tous pouvoirs à cet effet.

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 12 décembre 2023

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,


Guillaume RUET



Le Secrétaire de séance,


Romain VENTO